

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 290 du 2 mai 2012**

## **Communiqué du SNTRS-CGT**

### **Deux ans d'exclusion pour un fonctionnaire du CNRS au nom d'un prétendu manque d'obéissance à son directeur d'unité!**

Cette décision de sanction du Président du CNRS a été prise le 16 avril 2012 sur proposition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) disciplinaire des Ingénieurs de Recherche (IR) du CNRS du 6 avril 2012. L'Administration a réussi à imposer cette proposition à la CAP du fait du non respect du principe de parité qui est pourtant une « règle » historique de la Fonction Publique.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut savoir que les élus de l'ensemble des CAP du CNRS menaient une campagne de boycott des CAP pour défendre leurs conditions de travail afin de préparer correctement les dossiers des agents. Les élus de la CAP des IR avaient adressé une lettre collective à l'Administration annonçant qu'ils ne participeraient pas aux réunions de la CAP le 5 avril (CAP ordinaire) et le 6 avril (CAP disciplinaire siégeant en formation restreinte). Les élus SNTRS-CGT et UNSA n'étaient donc pas présents le 6 avril. Les élus du SGEN-CFDT et du SNIRS-CGC ont participé à cette réunion. La CAP a finalement voté la scandaleuse proposition de sanction par 6 voix pour (les représentants de l'Administration) et 3 voix contre (les élus présents du personnel).

Il s'agit d'un dossier « fabriqué » par l'Administration et le Directeur du laboratoire. Les allégations de refus d'obéissance et de non respect de la hiérarchie, mises en avant dans le dossier de saisine de la CAP, ne reposent pas sur des faits avérés comme l'agent mis en cause et ses défenseurs l'ont montré, documents et témoignages à l'appui, lors de la partie de la CAP qui a précédé la délibération.

L'Administration ne voulait pas se dédire et tenait à faire un exemple.

En effet, la Direction, qui est déterminée à mettre en œuvre au CNRS la politique du gouvernement tant en matière de RGPP que de réduction des financements récurrents et d'extension de l'emploi précaire, veut éliminer tous les obstacles possibles. Le dialogue social s'en ressent et les droits des agents sont de plus en plus restreints, en particulier quand ils occupent des fonctions de responsabilité. Un cadre administratif ne doit pas exprimer de critiques, l'ordre doit régner. Cette attitude de la Direction est inadmissible et dangereuse pour les personnels du CNRS alors que la place du CNRS dans le dispositif de recherche est remise en cause par le gouvernement.

**Le SNTRS-CGT dénonce la sanction scandaleuse que le Président du CNRS inflige à notre collègue Roger Tarantola**, qui était Secrétaire Général de la MSH Paris Nord-USR 3258. Cette sanction est disproportionnée par rapport aux éléments mis en avant dans le document de saisine. De plus nous contestons la réalité de ces accusations.

**Le SNTRS-CGT prendra les initiatives nécessaires pour que notre collègue soit blanchi d'accusations infondées et que justice lui soit rendue.**

Villejuif, le 2 mai 2012